

**Colloque annuel sur le thème :**

# **L'AFRIQUE ET LE MULTILATERALISME**

**PARIS**

**10 juillet 2004**

Commission de préparation :

Rapporteur : Pap'Amadou N'GOM

Membres : Serge ABESSOLO

Charles M'BA

Anne POMAREDE

## **Exposé des motifs**

L'antagonisme Est-Ouest qui s'est imposé dans les rapports entre les Etats depuis 1945 fournissait une lecture simple et universelle des relations internationales. La disparition de l'empire soviétique à la fin du XXIème siècle, qui marque la fin du clivage entre les deux blocs, et l'émergence sous toutes ses formes du phénomène de la mondialisation, dessinant un monde qui ne cesse de rétrécir et de s'unir en ignorant les frontières économiques, commerciales et culturelles, bouleversent l'ordre provisoire hérité de la Seconde Guerre mondiale et favorisent la multiplication d'acteurs non étatiques - ONG, sociétés transnationales - qui modifient et diversifient complètement la société internationale.

L'élargissement progressif du champ des relations internationales se fait concomitamment avec une évolution de ces relations caractérisée par l'opposition entre deux conceptions du jeu de la coopération, mais aussi des affrontements et des négociations entre Etats. L'une fait du détenteur de la puissance économique et militaire l'arbitre principal des relations internationales, si ce n'est le décideur en dernier ressort. L'autre, au contraire, pose la multilatéralité comme fondement du droit international et pousse à la création et à la promotion d'organes sensés être autant d'espaces de concertation et de négociation sur l'ensemble de sujets qui, au-delà des rapports et des liens extérieurs des Etats, forment le champ des relations internationales dans le monde d'aujourd'hui.

L'Afrique ne semble pas jouer un rôle déterminant dans le développement des relations internationales. Au plan politique, son influence au sein des organisations internationales multilatérales est à rechercher. En réalité, les Etats africains

demeurant bien souvent sous l'influence que maintiennent sur eux les deux anciennes puissances coloniales (la France et la Grande-Bretagne), leur action au sein de ces institutions est peu détachable de celle de ces dernières. Au plan économique, la part de l'Afrique dans le commerce mondial atteint à peine 2%, soit une contribution peu significative aux échanges économiques mondiaux, qui marginalise le continent, lui laissant tout au plus la voie de la revendication permanente.

Pourtant, l'Afrique demeure un enjeu stratégique en raison de la richesse de son sous-sol en matières premières « stratégiques », très largement convoitée par les grandes puissances et tous les autres Etats développés. Le destin de l'Afrique est ainsi lié à celui du reste du monde que la solution aux difficultés économiques et aux crises politiques multiples que connaît le continent ne semble pas pouvoir se concevoir en dehors du cadre multilatéral.

Ce cadre multilatéral est d'abord celui défini entre les Etats africains eux-mêmes. En particulier, le rêve panafricain, qui prend forme au début du XXIème siècle et trouve sa traduction institutionnelle dans l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) créée en 1963, est fondé sur l'objectif politique de l'unité fondamentale de l'Afrique, pour mieux affronter les enjeux de sécurité et de prospérité. Mais il véhicule aussi une conception selon laquelle l'effort de développement économique doit être mené ensemble et globalement pour tout le continent, dans le cadre de grands ensembles économiques régionaux, voire dans un grand ensemble continental. L'O.U.A. va cependant se plier sur deux urgences : préserver une paix relative sur le continent et maintenir l'unité de l'organisation, sans pouvoir accomplir la totalité de son ambition. Depuis, l'Union Africaine (U.A.) s'est substitué à l'O.U.A. en 1999, pour relever les mêmes défis.

Le cadre multilatéral dans lequel évolue l'Afrique est aussi celui qui est défini par le système des organisations internationales à vocation mondiale, c'est-à-dire le cadre de la gouvernance actuelle du monde. Ces organisations assument les missions de sécurité, de santé et de prospérité collective pour l'ensemble des peuples de la planète, c'est-à-dire le destin du monde.

Aujourd'hui, épuisée par les conflits et plongée dans l'impasse économique, l'Afrique a du mal à assumer le destin qui la lie au reste du monde. Mais, sur le continent et dans la Diaspora, nul ne doute que ce destin doit être assumé dans le cadre des relations multilatérales.

Il faut donc réfléchir à la manière dont l'Afrique doit assumer son ouverture forcée au monde, à la place qu'elle veut occuper dans le cadre des relations internationales et, en définitive, au mode d'organisation et aux moyens qu'elle doit mettre en œuvre pour y parvenir.

Mais au-delà de cette approche et de ces préoccupations d'ordre stratégique, il faut tout d'abord clarifier la notion même de multilatéralité et penser son rapport avec l'Afrique.

Comment dans un monde où les structures officielles se voient contester leur monopole de la gestion des relations internationales, doit-on penser la multilatéralité ? Les acteurs non étatiques, qui émergent de plus en plus sur la scène internationale en la modifiant et en la diversifiant, s'imposent aux Etats. Dans ce contexte, la part que veut occuper « la société civile » en particulier dans la gestion des relations internationales ne nécessite-t-elle pas une redéfinition des rôles et de la gestion des organismes qui jusqu'à aujourd'hui ont pour mission la gestion de la multilatéralité ?

Quant à l'Afrique, ses difficultés à émerger et à s'imposer l'obligent sans doute à reconsidérer ses relations avec les structures actuelles de la multilatéralité. Lieu de négociation et de gestion des intérêts de chaque pays, il est incontestable que les organes existant sont des lieux où l'Afrique doit être présente, avec des objectifs et des stratégies clairement définis.

Or, des africains comme, M. Ablassé Ouedraogo, ancien Directeur Général Adjoint de l'OMC, fustigent régulièrement l'impréparation des dossiers par les gouvernements africains et la faible prise en compte par ces derniers des enjeux

négociés au sein des instances internationales. Il faut également se souvenir des propos de Mme Jacqueline DAMON, à l'époque Directrice du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'O.C.D.E., intervenant sur les « *exigences et contributions des pays du Nord et des organisations multilatérales aux nouvelles initiatives africaines* » lors du colloque du Club Diallo Telli du 12 juillet 2003 dont le thème était : « *L'Union Africaine et le NEPAD : un nouveau modèle de gouvernance pour le développement de l'Afrique* ». Mme DAMON affirmait que « Les Africains vont aux réunions dans les instances internationales comme des agneaux à l'abattoir ».

En effet, force est de constater qu'à quelques exceptions près, il n'est pas toujours aisé de voir la cohérence des démarches entreprises par les différents pays africains lors des réunions des instances internationales, sans parler d'une éventuelle démarche concertée. Alors que les délégations des pays les plus puissants sont composées de conseillers, d'experts et autres lobbyistes en très grand nombre, les délégations africaines brillent par la faiblesse, au moins quantitative, de leur composition. Les pays africains considèrent le plus souvent que la présence d'un ministre de tutelle, voire d'un ambassadeur, accompagné d'un ou deux conseillers, suffit à défendre leurs positions.

Si le manque de moyens était le facteur explicatif de cette situation, cela semblerait sans doute grave mais compréhensible. Malheureusement, il faut admettre que c'est la définition même des priorités des pays africains qui est en cause. Pire, l'impression qui persiste est qu'un état d'esprit fataliste et résigné règne dans les capitales africaines. Combien de fois a-t-on, en Afrique, fustigé la brutalité des méthodes de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International sans admettre qu'il est plus aisé pour ces organismes d'imposer des solutions aux gouvernements africains lorsque ceux-ci ne se donnent pas la peine de penser et de présenter des solutions alternatives crédibles ? On reste toujours sans voix lorsqu'on entend les « experts » de la Banque Mondiale souligner la facilité avec laquelle leurs solutions sont acceptées avec facilité, sans amendement sérieux.

Fort heureusement, il faut le reconnaître, les choses changent. La dernière réunion de l'OMC en septembre 2003 a été l'illustration d'une nouvelle attitude des pays africains. Bien qu'il faille analyser plus finement la démarche, les

comportements et les résultats obtenus, il est clair que cette fois-ci, les pays producteurs de coton ne sont pas allés à Cancun « *comme des agneaux à l'abattoir* ».

En plus de tout ceci, les dangers que l'unilatéralisme fait courir aux relations internationales devraient pousser à mettre les espaces de concertation multilatérale au centre de la réflexion des pays africains, pour les promouvoir et y défendre leurs intérêts.

Le Club Diallo Telli propose donc de réfléchir à la notion même de multilatéralité et à la démarche que les pays africains doivent adopter pour défendre leurs intérêts au sein des organismes multilatéraux et peser sur leurs décisions.

Nous suggérons que cette réflexion s'organise autour de deux axes :

- tout d'abord, examiner le concept même de multilatéralisme et sa mise en œuvre à travers le système des organisations internationales multilatérales existantes, en veillant à identifier quelle place l'Afrique occupe-t-elle dans celui-ci ;
- ensuite, réfléchir à la manière dont les Etats africains pourraient s'organiser pour avoir une influence réelle sur les processus de prise de décisions dans les instances internationales auxquelles ils participent.

## **Programme du colloque :**

**Introduction :** Serge ABESSOLO, *Président du Club Diallo Telli*

### **Première partie :**

#### **DE LA NECESSITE DE LA MULTILATERALITE**

1. Multilatéralité et gouvernance mondiale
2. Le multilatéralisme, une chance pour les plus faibles ?
3. Quelle place pour l'Afrique dans les organismes multilatéraux existant ? Le cas de l'OMC

### **Deuxième partie :**

#### **LES PAYS AFRICAINS ET LE MULTILATERALISME :** **QUELLE STRATEGIE POUR PESER DANS LES DECISIONS ?**

1. Peut-il y avoir une position homogène des pays africains ?
2. Comment l'Afrique peut-elle défendre et promouvoir ses positions ?
3. Quel rôle peut jouer la Diaspora ?

**Synthèse :**

**Conclusion :** Serge ABESSOLO, *Président du Club Diallo Telli*

**COCKTAIL**